



Salaire minimum d'un VRP

Par Dr Psykatrix

Bonjour à toutes et à tous,

Je viens de faire un mois pas terrible...

Mon employeur m'a retiré une commission qu'il m'avait donné par erreur le mois précédent (jusqu'à là je pense que c'est tout à fait normal)

Ce qui me dérange, c'est le fait qu'au lieu de gagner une rémunération de 1 500? (car je n'ai fait que quatre ventes et j'ai pris une semaine de vacance), celui-ci en me retirant son erreur, m'a fait un virement de 884? sans me prévenir qu'il allait récupérer la somme de trop perçu (vente qui s'est annulée après les quatorze jours de rétractation, dont le rendez-vous de pose était fixé mais que l'installation n'était pas effectuée).

Sachant que je suis embauché depuis quatre mois et demi, mes deux questions sont les suivantes :

As-t-il le droit de me retirer d'un coup cette somme sans me prévenir ni me proposer une solution d'échelonnement ?

N'y a-t-il pas un seuil minimum de salaire à respecter ?

Merci pour vos réponses

Bien à vous.